

## VIE DE L'ASSOCIATION

### 1. Fonctionnement des instances

Le **97<sup>e</sup> Congrès** de la Demeure Historique a eu lieu le 26 novembre 2021, au Palais Brongniart, sur le thème « Les monuments historiques privés, au cœur de la relance ».

Lors de l'Assemblée générale, le Président Olivier de Lorgeril a présenté le rapport moral de l'exercice 2020-2021. Puis Gilles Bayon de La Tour, trésorier, a présenté le rapport financier du même exercice, avant le rapport du commissaire aux comptes, Pascal de Rocquigny. Après un échange pour répondre aux questions des adhérents, les résolutions proposées et les candidats au Conseil d'administration ont été présentés.

518 adhérents ont pris part au vote : 486 par voie numérique et 32 par correspondance. Le rapport moral de l'exercice 2020-2021 a été approuvé (505 voix), de même que le rapport financier (503 voix) et l'affectation du résultat de l'exercice en report à nouveau (501 voix). Enfin, le budget prévisionnel et le montant des cotisations et abonnements (inchangé) ont été adoptés (respectivement par 498 et 507 voix), tout comme la désignation du cabinet BM&A (11, rue de Laborde, 75008 Paris) en qualité de commissaire aux comptes pour 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026-2027 (clôture au 30 juin 2027) (497 voix).

Les administrateurs ayant demandé le renouvellement de leur mandat ont été réélus : Bernard Bajolet, Béatrix Gautier-Sauvagnac, Isabelle d'Harcourt, Marie de La Ville Baugé et Arnaud Tourtoulou.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022, **le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois**, dont une fois en visioconférence, le 12 janvier 2022, et deux fois en présentiel, les 12 octobre 2021 et le 15 juin 2022. C'est à l'occasion de ce dernier Conseil d'administration que le bureau a été élu, par vote à bulletin secret, conformément aux statuts. Il est composé des personnes suivantes : Olivier de Lorgeril, Président ; Gilles Bayon de la Tour, Vice-président délégué et Trésorier ; Patrice Cahart, Vice-Président ; Sébastien Clerc, Vice-Président ; Marie de La Ville Baugé, Vice-Présidente ; Baudouin Monnoyeur, Vice-Président ; Arnaud Tourtoulou, Vice-Président et Secrétaire général ; Alexandre de Vogüé, Vice-Président. **Le bureau s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice.**

### 2. Définition des axes stratégiques

Le grand questionnaire élaboré par Béatrix Gautier Sauvagnac et Xavier de Froment, en lien avec les référents thématiques et l'équipe du siège, lancé le 5 février 2021 a été clôturé le 15

septembre 2021. Il a permis au bureau et à l'équipe de mener une réflexion qui a donné lieu à la définition des axes stratégiques présentés lors du Congrès 2021 et dans la revue *Demeure Historique*, à savoir : Informer, Renforcer notre rôle d'expertise, Former et professionnaliser, Représenter et incarner la cause des monuments historiques privés, Anticiper. Sur cette base, un comité de pilotage « stratégie de communication » a été mis en place et s'est réuni en janvier et mai 2022.

### **3. Composition de l'équipe du siège**

Pendant toute la durée de l'exercice (1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022), la Demeure Historique comptait **11,15 équivalents temps plein**, le poste « Assistance administrative et accueil » ayant finalement été pourvu en CDI, à partir de septembre 2021.

Au 10 octobre 2022, l'équipe s'articule en 4 services, sous l'autorité de la déléguée générale, Armelle Verjat :

- **Gestion administrative et financière** : Isabelle Génieux et Farah N'Diaye (actuellement remplacée pour congés maternité par Jessica Altmeyer), ainsi que Mathis Engoulevant (apprenti) ;
- **Service juridique et technique** : Alexandra Proust, Marie-Antoinette Guérard et Lydie Dhée ;
- **Vie régionale, réseau et communication** : Emma Tasoghi, Camille Dourlens et Axelle Hommell d'Oustrac (chargée de mission), ainsi qu'Enola Albert (apprentie) ;
- **Revue** : Florence Trubert (qui se consacre de plus en plus à l'organisation des 100 ans de la Demeure Historique) et Marguerite Natter, ainsi que Florentine Jamin-Suet (apprentie).

Sollicitée quotidiennement par les adhérents et mobilisée sur les dossiers de fond en lien avec les administrateurs, les délégués et les partenaires, l'équipe fait preuve d'une implication sans faille et d'un grand sens d'adaptation, remplissant l'ensemble de ses missions avec dynamisme et professionnalisme. Le Conseil d'administration tient à remercier chacune et chacun pour le travail accompli, avec des moyens parfois limités.

### **4. Vie régionale**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, 17 nouveaux délégués (4 femmes et 13 hommes) ont été nommés dont 4 postes de Délégués régionaux et Délégués « région historiques » et 14 délégués départementaux (dont 1 délégué ville cumulant le poste de Délégué régional adjoint), 27 ont été renouvelés dans leurs fonctions.

**Le nombre global de délégués actifs au 30 juin 2022 est de 149** (certains délégués cumulant plusieurs missions). Depuis le dernier exercice, le Tarn-et-Garonne a été pourvu d'un couple de délégués mais il reste toujours à pourvoir : des délégués pour une région historique (Nouvelle-Aquitaine) et pour 5 départements (3 sur les 6 de la couronne parisienne, Hautes-Alpes et Ariège).

*NB : depuis, un délégué a été nommé pour l'Ariège.*

10 référents ont aussi été nommés soient **81 référents au total à fin juin 2022** (certains étant également délégués). Selon les thématiques, les équipes sont plus ou moins constituées et

actives, au regard également de l'actualité et des axes prioritaires définies au niveau national. Plusieurs régions ont encore des recrutements à faire dans certaines thématiques. La Demeure Historique compte 15 référents « activités touristiques et économiques » ; 5 référents « éducation artistique et culturelle » ; 8 référents « fiscalité locale » ; 10 référents « parcs et jardins, eau et forêts » ; 7 référents « mécénat et parrainage » ; 10 référents « transition énergétique » ; 5 référents « transmission/acquisition » ; 10 référents « travaux » ; 11 référents « financements publics ».

*NB : De nombreux renouvellement sont prévus en 2023, le mandat initial de deux ans, ayant été porté à trois ans par décision du bureau, sur proposition des délégués et référents à l'occasion du Séminaire de mars 2022.*

#### ➤ Réunions de travail des bénévoles

Les matinées de réunion de travail avec les délégués régionaux et rapporteurs nationaux 3 fois par an (avant le conseil d'administration) sont désormais institutionnalisées. Elles sont l'occasion d'échanges sur les actions en cours et de partages d'expérience sur les missions des délégués, mettant en avant tant les spécificités locales que les possibilités de dupliquer certaines initiatives. Elles sont aussi l'occasion de discuter de la mise en pratique sur le terrain des décisions et propositions nationales.

A l'initiative du délégué régional, et en lien avec Axelle d'Oustrac Hommell, chargée de mission à l'animation et à la coordination de la vie régionale, des réunions de travail ont été organisées dans certaines régions afin de permettre aux forces vives locales d'œuvrer ensemble, de préparer en amont les grands thèmes des programmes des réunions et de mener régulièrement et de plus en plus des actions concertées y compris entre différentes régions (ex. : le thème du chauffage)

Sous la houlette de leur rapporteur national, les commissions thématiques (composées des référents) ont organisé des réunions de travail essentiellement en visioconférence à un rythme inégal mais de manière de plus en plus régulière et proactive. Cette émulation reste à encourager. Quelques thématiques ont été particulièrement sollicitées pendant l'exercice (voir plus loin).

#### ➤ Réunions et présence auprès des adhérents

Avec la fin des contraintes gouvernementales, de plus en plus de réunions ont pu être organisées. Sur l'exercice, 22 réunions ont été organisées : 14 réunions départementales, 5 interdépartementales et 3 réunions régionales dont 2 régions historiques.

Sur cet exercice, les adhérents de plus de 38 départements ont ainsi reçu une invitation à une réunion.

*NB : l'été et l'automne 2022 ont été particulièrement remplies en réunions départementales et régionales, grâce au dynamisme des délégués, accompagnés par Axelle et Emma. En effet, 21 réunions ont été organisées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 novembre, 7 réunions régionales (4 grandes régions et 3 régions historiques), 2 réunions interdépartementales et 12 réunions départementales.*

### ➤ Représentation auprès des pouvoirs publics

Les délégués et référents ont poursuivi leurs échanges réguliers avec les élus et interlocuteurs locaux.

A l'occasion du renouvellement de la composition des Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA), la Demeure Historique a pu en lien étroit avec ses délégués, adresser à chaque DRAC un courrier signé du Président pour présenter les candidatures de représentants de l'association dans les sections 1, 2 ou 3 ainsi que dans la plupart des cas dans les délégations permanentes.

*NB : suite aux élections législatives, les délégués régionaux et départementaux ont reçu un document de présentation des monuments historiques, afin qu'ils puissent sensibiliser leurs interlocuteurs aux enjeux spécifiques des monuments historiques privés.*

### ➤ Séminaire et ateliers des délégués et des référents

Après deux années de visioconférence, le Séminaire des délégués et référents a pu se tenir à la Fédération française du bâtiment le 25 mars 2022. Plus d'une centaine de délégués et référents se sont rassemblés sur deux jours. Le 24 mars, trois ateliers ont été proposés : la vie quotidienne du délégué et l'élaboration du CV du délégué ; la prospection ; et la communication et les partenariats de la Demeure Historique. Ces 3 ateliers animés par des membres de l'équipe (Camille Dourlens, Alexandra Proust, Emma Tasoghi et Axelle d'Oustrac Hommell), le président et deux administrateurs (Marc Grouvel et Gilles Bayon de La Tour), un bénévole à l'origine d'une méthode de prospection, Gilles Baduel d'Oustrac, ont attiré 3 fois 3 groupes d'une bonne vingtaine de délégués.

Le lendemain après une présentation du GMH, Olivier de Lorgeril a animé la journée en plénière. Au programme : les actualités de la Demeure Historique, une synthèse des commentaires de la question ouverte du Grand Questionnaire, plusieurs points d'étapes sur les différentes thématiques prioritaires avec les contributions des rapporteurs nationaux : Activités touristiques et économiques (Patrick de la Paumelière), Parcs et jardins, Eaux et forêts (Catherine Cauchois), Transition écologique (Xavier de Froment et Virginie Richard), Fiscalité locale (Marc Estrangin), avec la participation de Patrice Cahart, Transmission et Acquisition (Renaud des Portes de La Fosse). La journée s'est terminée par la présentation du dossier élaboré à l'occasion des élections Présidentielles 2022.

**Les délégués accompagnés des référents ont poursuivi leurs actions de façon efficace. Leur constante implication pour faire connaître et reconnaître la Demeure Historique tant auprès des adhérents (et prospects) que des interlocuteurs publics locaux, constitue une des forces indéniables de notre association. Les liens qu'ils maintiennent entre les territoires et les actions nationales permettent de contribuer de façon substantielle et efficace au développement et à la reconnaissance croissante de la Demeure Historique. Pour tout cela, qu'ils soient ici chaleureusement remerciés.**

## 5. Activités des commissions et réseaux

### ➤ Jeunes et nouveaux repreneurs

Après la crise sanitaire, les réunions du groupe des *Jeunes et Nouveaux Repreneurs* ont repris à un rythme **trimestriel**, avec comme objectif de présenter des **outils techniques et pratiques**, de partager des idées novatrices, et d'échanger en abordant à chaque réunion un sujet spécifique aux monuments historiques privés.

En janvier 2022 s'est tenue une réunion consacrée à **l'ancrage territorial**, en présence de Jessica Angel, lauréate du prix du Jeune repreneur 2021 de la Fondation Mérimée.

En mars 2022, une réunion traitant du **rôle de l'architecte des Bâtiments de France** a permis au groupe de rencontrer Pascal Thévard, directeur général du domaine de Dampierre-en-Yvelines.

*NB : En septembre 2022, l'ouverture au public a été abordée avec les interventions des entreprises Wivisites et La Fabrique Ludique.*

*NB : le programme prévisionnel des réunions du prochain exercice est en cours de finalisation : 13 et 14 octobre 2022 pour le colloque "Transmettre les monuments historiques", 5 janvier 2023, avril et juin 2023.*

Pour mémoire, les conditions d'accès au groupe sont les suivantes : **être âgé de moins de 45 ans et/ou avoir un projet de reprise imminente ou récente à plus ou moins 10 ans ; être adhérent de la Demeure Historique.**

#### ➤ Activités touristiques et économiques

Pour accompagner au mieux les adhérents développant des activités à caractère touristique et/ou économique pour participer au financement de la restauration et de l'entretien de leur monument ou jardin historique, la Demeure Historique a poursuivi la structuration de la commission « Activités touristiques et économiques » créée début 2020. Au cours de l'exercice, elle a adhéré au SNECAC, renforçant sa collaboration avec ce syndicat, notamment au profit du réseau Audacieux du patrimoine.

- ATE région

Le fichier des adhérents accueillant le public selon diverses modalités (visite, hébergement, évènementiel, scolaire, etc.) continue à s'affiner, avec le concours des référents. Si 906 adhérents ont déclaré avoir une forme d'activité touristique ou économique, la Demeure Historique estime le nombre d'adhérents susceptibles d'être intéressés par les questions afférentes à cette thématique à 1400 ou 1500, soit la moitié de ses adhérents.

**Rassemblant 14 référents dont le rapporteur national, Patrick de la Paumelière, la commission nationale « Activités touristiques et économiques » s'est réunie 2 fois** (le 07 décembre 2021 et le 17 janvier 2022) pour travailler sur la nouvelle édition des *Passeports des Demeures Historiques*<sup>®</sup>. Cette année, cette brochure touristique dédiée aux monuments historiques privés, incarnés et vivants, a été déployé dans 13 territoires : les départements d'Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme : 94 participants), la Bretagne (39 participants), le Centre-Val de Loire (51 participants), les Hauts-de-France (20 participants), l'Île de la Réunion (5 participants), la Lorraine (22 participants), la Nièvre (10 participants), la Normandie (24 participants), les Pays-de-la-Loire (36 participants) et le Poitou-Charentes (22 participants).

La Demeure Historique a également mis en place un partenariat avec le GIGN dans la mise en place de la procédure opérationnelle de récupération des plans des établissements recevant du public.

- Les Audacieux du patrimoine

Laboratoire d'idées, le réseau Audacieux du patrimoine rassemble les monuments créateurs de valeur et tendant à une autonomie financière.

Au 30 juin 2022, le réseau compte **71 membres**, soit 15 de plus qu'au 30 juin 2021, sur une base de 580 monuments identifiés. Les activités du réseau sont coordonnées par un **Comité de pilotage** (composé de 13 personnes, dont Alexandre de Vogüé, délégué national), qui se réunit une fois par mois, à l'exception du mois d'août. Il a vocation à définir la stratégie et le plan d'action du réseau.

Les membres du réseau échangent par ailleurs régulièrement grâce à la Workplace, réseau social interne.

Au printemps 2022, la **stratégie de communication** a été retravaillée et affinée et divers objectifs ont été définis :

- Faire découvrir les actions du réseau ;
- Faire connaître le métier de propriétaire-gestionnaire d'un monument historique ;
- Faire entendre le rôle des monuments historiques dynamiques dans l'économie locale et territoriale ;
- Faire comprendre le rôle des monuments historiques dans la préservation de la biodiversité.

Tous ces objectifs seront liés à un travail de communication pensé et mis en place autour du Pacte du réseau. Pour rappel, le Pacte des Audacieux est une charte que chaque membre du réseau signe et s'engage à respecter pour son monument historique. Ce pacte envisagé avec un objectif de progression se veut en phase avec les enjeux sociétaux actuels comme le retour au local, le développement d'un tourisme durable, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, l'incarnation des monuments par les propriétaires-gestionnaires pour une expérience authentique, etc.

Plusieurs **séances de travail et conférences à destination des membres** ont été organisées en ligne :

- Une conférence inspirante « Comment fixer justement son prix ? » (16 décembre 2021) ;
- Une conférence juridique sur « Les Entreprises de l'économie Sociale et Solidaire et à mission » (7 mars 2022) ;
- Un webinaire de présentation du réseaux (29 mars 2022);
- Une grande rencontre avec William Cartwright Hignett du Iford Manor Estate (10 mai 2022).

La vie du réseau est désormais rythmée par trois rencontres annuelles : un séminaire d'hiver sur deux jours, un séminaire de printemps et un séminaire d'automne.

→ Le séminaire d'automne (le 27 octobre 2021, au Forum 104) a réuni 35 Audacieux. Au programme : Présentation de l'ouvrage « *Aventuriers du Patrimoine* », puis de la gouvernance et du plan d'actions du réseau ; intervention sur les entreprises à mission (S. Pigeot) ; 3 séances de coproductions sur les thèmes suivants : Energies alternatives – Digitalisation - Ventes additionnelles ; Rencontre avec les prospects.

→ Le séminaire d'hiver (1<sup>er</sup> et 2 février 2022, à la Demeure des Comtes de Champagne à Reims) a réuni 45 Audacieux. Au programme : renouvellement du COPIL ; formation des nouveaux binômes ; séance de codéveloppement ; table ronde sur le thème : « Comment associer et motiver les repreneurs et/ou les jeunes générations à la reprise de nos monuments ? » ; rencontre avec le parrain des Audacieux, Pierre-Emmanuel Taittinger et les élus locaux ; 3 séances de coproduction sur les thèmes suivants : Equilibrer vie professionnelle et vie personnelle - Créer son potager - Mettre en valeur la biodiversité sur nos sites.

→ Le séminaire de Printemps (23 mai 2022, au château de Vaux-le-Vicomte) a réuni 55 Audacieux autour de la thématique de « l'image de marque ». Au programme : table ronde avec le témoignage de six Audacieux sur le développement de leur marque ; conférence sur la stratégie de marque du Domaine National de Chambord (C. de Saint-Venant) ; zoom sur la pratique du marketing digitale dans un monument Audacieux ; Présentation du partenariat Demeure Historique – SNELAC par les équipes du syndicat ; visite du château sous le prisme de l'entreprenariat.

Le partenariat avec la **Centrale d'achats Le Cèdre** (avec audit gratuit et adhésion à prix négociés pour le réseau) se poursuit. L'ouvrage *Les Aventuriers du patrimoine* des Editions **Michelin** (avec **insertion d'une** carte des Audacieux du Patrimoine) est sorti à la fin de l'été 2021.

#### ➤ Financements publics

Les référents, et leur rapporteur national, Jean de Lambertye, ont continué leur travail sur les fonds européens. Ainsi, sur les fonds FEDER, ils ont récupéré auprès des instances régionales les programmes opérationnels (PO) qui formalisent les choix politiques en matière de financement et permet de lancer les appels à projet.

Sur les fonds LEADER (FEADER), les délégués ont envoyé un courrier aux présidents de région en septembre 2021 afin de les sensibiliser sur la place et la représentativité des monuments historiques dans les groupes d'action locale (GAL), en charge de la sélection des projets financés.

Le rapporteur national du groupe et Emmanuel Penicaud (réfèrent pour l'Auvergne Rhône-Alpes), ont également rédigé un article dans la revue n°222 (septembre 2021) sur le mécanisme des financements européens.

La Demeure Historique a par ailleurs obtenu l'extension des dispositifs de garanties et de prêts bancaires de l'IFCIC aux monuments historiques et jardins privés. Une plaquette de présentation a été réalisée et un point d'actualité a été organisé le 20 avril 2021 pour présenter ce dispositif, qui reste pour l'heure réservé aux structures commerciales.

➤ Fiscalité locale

Les référents, et leur rapporteur national, Marc Estrangin, ont échangé sur les actions à mener et les actions envisagées dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec le Conseil supérieur du notariat en vue d'engager une collaboration, notamment sur la question de la valeur vénale, future base de calcul de la valeur locative.

*NB : un travail d'identification de notaires et professionnels aptes à accompagner les adhérents lors de la mise en œuvre de la réforme est en cours.*

➤ Parcs et jardins, Eaux et forêts

Les référents, et leur rapporteure nationale, Catherine Cauchois, ont travaillé notamment à l'organisation d'une formation sur le thème de l'eau (en partenariat avec le CPJF) qui s'est déroulée le 22 octobre 2021 au domaine de Saint-Cloud.

Le groupe a également poursuivi son travail en vue de la mise en place d'un partenariat avec FREDON France, réseau national sans but lucratif intervenant principalement sur des missions de surveillance du patrimoine végétal français, de gestion des espèces nuisibles à la santé humaine, la santé des végétaux et la santé environnementale.

La Demeure Historique a ainsi défini des modalités spécifiques à ces adhérents d'intervention dans le cadre de phyto-diagnostic ou de surveillance et de suivi de la santé des végétaux, et les conditions dans lesquelles la FREDON apporte son expertise dans les documents techniques et formations proposés par la Demeure Historique.

*NB : ce partenariat est en cours de signature, une information aux adhérents est prévue d'ici la fin de l'année.*

➤ Travaux

Les référents, et leur rapporteur national, Gilles Bayon de La Tour, ont travaillé à l'organisation d'un séminaire de formation de 2 jours les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021. Avec le concours de professionnels, cette formation a permis d'appréhender toutes les étapes de la mise en place d'une opération de travaux sur les monuments inscrits ou classés, y compris la recherche de financements.

La Demeure Historique continue également de proposer à ses adhérents une liste d'AMO (assistants à la maîtrise d'ouvrage) susceptibles de les accompagner dans la réalisation de leurs travaux (recherche de financements, mise en place et suivi d'une opération de travaux ou encore études historiques). Ainsi, 18 AMO ont signé une charte avec la Demeure Historique le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et sont ainsi référencés par elle.

➤ Transmission, acquisition

Après plusieurs mois de travail, le Carnet de reprise d'un monument ou jardin historique (document technique à destination des adhérents) a été publié, à l'initiative des référents et de leur rapporteur national, Renaud des Portes de La Fosse.

Avec des professionnels et universitaires, les référents ont assisté à plusieurs ateliers de réflexion en vue de préparer le colloque « Transmettre les monuments historiques ».

*NB : Le colloque se tiendra les 13 et 14 octobre 2022, à l'INFN. A cette occasion un numéro spécial de la revue a par ailleurs été publié.*

- Transition écologique (y compris éolien)

Les référents, son rapporteur national, Xavier de Froment, et son adjointe, Virginie Richard, ont décidé d'axer les travaux du groupe sur l'efficacité énergétique des bâtiments anciens et la transition énergétique dans les monuments historiques et demeures anciennes.

Le rapporteur national et la rapporteure adjointe se sont rapprochés de Charlotte Trigance, AMO et ingénieur de formation, en vue de lui confier une mission pour l'élaboration d'un guide à destination des adhérents de l'association, afin de les orienter de façon très opérationnelle dans leurs démarches et dans leurs choix.

*NB : A l'occasion du Congrès 2022, les orientations et objectifs de cette mission seront présentés. Il est prévu une restitution sous la forme d'un colloque, fin 2023.*

## **6. Revue**

Un nouveau membre a rejoint le comité de rédaction du hors-série *Côté jardins* : Marc Brillat-Savarin, ingénieur des Eaux et Forêts. Les référents (et rapporteurs) thématiques continuent à apporter leur expertise pour la définition ou la rédaction d'articles ou dossiers dans leur champ de compétence.

Compte tenu de la période électorale dense (présidentielle et législative), plusieurs éditos du président ont abordé cette question :

- Le passe sanitaire, un sésame controversé
- 2022 – 2027, futurs élus, n'oubliez pas le patrimoine
- 2022 – 2027, pour un quinquennat utile au patrimoine
- Nouveaux élus, n'oubliez pas votre responsabilité patrimoniale
- Les jardins dans tous leurs états

**Les dossiers thématiques** des numéros trimestriels ont abordé les thèmes suivants : « Financements européens, un mécanisme complexe mais accessible (n°222 – septembre 2021); « Le maître d'ouvrage à sa fenêtre » (n°223 – décembre 2021) ; « Fondations et monuments historiques » (n°224 – mars 2022) ; « Patrimoine des mobilités, de la passion à l'action » (n°225 – juin 2022) ; « Potagers et fruitiers en majesté » (CJ n°017 – mai 2022).

Afin de continuer à alimenter le travail de réflexion mené sur la transmission, plusieurs articles ont été publiés dans la rubrique Transmettre : Un trio familial au cœur de la Champagne ;

François-Xavier Bellamy, résister à l'esprit du temps ; Lucie Branco, une pionnière dans un milieu corporatiste ; Lorant Deutsch, l'histoire à toute allure.

Un numéro spécial *Transmission* a été publié, reprenant un ensemble d'articles liés à cette thématique, précédemment publiés, et agencés dans l'optique de présenter les différentes facettes de la transmission des monuments historiques.

La nouvelle rubrique Portrait d'avenir présentant de « **jeunes et nouveaux repreneurs** » a donné la parole à Marguerite de Feydeau pour le château de Saint-Saturnin (Lozère), Etienne de Baecque pour le château de Saint-Point (Saône-et-Loire) et Caroline Guény-Mentré pour le domaine de Dumplun (Nièvre).

Enfin, la rubrique **Transition écologique** devient régulière dans chaque numéro.

## 7. Communication et développement

### ➤ Communication

Suite à l'aménagement de sa charte **graphique** (polices et couleurs) début 2021, la Demeure Historique l'a déployée progressivement sur ses différents supports de communication.

La Demeure Historique reste active sur ses **réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, Twitter), et particulièrement sur LinkedIn ; en plus de ceux du réseau *Audacieux du Patrimoine*. De nouveaux réseaux sociaux ont également été mis en place, sur Facebook et Instagram, pour faire la promotion des *Passeports des Demeures Historiques*<sup>®</sup>. Ils ont été animés pendant toute la saison estivale pour présenter au grand public cette brochure touristique et les nombreux monuments qui y figurent.

La **lettre d'actualités mensuelle** conserve un très bon taux de lecture, qui augmente : 61 % en moyenne. Sur l'exercice, 2 courriers dédiés aux Acteurs touristiques et économiques ont été envoyés.

La Demeure Historique a diffusé **8 communiqués de presse** :

- Examen de la loi climat : après le vote du Sénat, 7 associations prennent acte des avancées et dénoncent les dangers du texte pour le patrimoine (8 juillet 2021)
- Les Aventuriers du Patrimoine – Tour de France avec 40 portraits de passionnés (7 septembre 2021)
- Mobilisation des monuments et jardins historiques pour les Journées européennes du patrimoine (14 septembre 2021)
- Patrimoine et Territoires à l'honneur au Salon International du Patrimoine Culturel 2021 (25 octobre 2021)
- 97<sup>e</sup> Congrès national de la Demeure Historique (25 novembre 2021)
- Manifeste du G7 pour la protection du patrimoine (7 mars 2022)
- Passeport des Demeures Historiques<sup>®</sup> (12 avril 2022)
- Adhésion au SNECAC (1<sup>er</sup> juin 2022)

Pour l'ensemble de ses actions, elle a obtenu une centaine de **retombées presse** au niveau national et local (95 retombées pour la Demeure Historique et 15 pour *Audacieux du Patrimoine*).

Pour faire connaître le réseau « Audacieux du patrimoine », elle a organisé une visioconférence grand public de présentation du réseau, le 29 mars 2022.

Au printemps 2021, un travail a été engagé en vue de la **refonte du site Internet** de la Demeure Historique [www.demeure-historique.org](http://www.demeure-historique.org), avec intégration du site [www.mecenatmh.fr](http://www.mecenatmh.fr). La mise en production a débuté en février 2022. A cette occasion et dans le prolongement de la définition des axes stratégiques de l'association, les missions et actions de la Demeure Historique ont été redéfinies et leur présentation clarifiée.

NB : *La livraison est prévue pour l'automne 2022.*

NB : *en 2022, la Demeure Historique a imprimé et envoyé à l'ensemble de ses abonnés une affiche « les monuments historiques, patrimoine durable ».*

#### ➤ Partenariats et mécénat institutionnel

Comme chaque année, la Demeure Historique était partenaire des Journées européennes du patrimoine 2021, des Rendez-vous aux jardins 2022 ainsi que du Salon International du Patrimoine Culturel 2021.

La Demeure Historique a organisé une conférence sur le thème « Les monuments historiques privés, acteurs socio-économiques des territoires » et a participé à la conférence des institutions nationales du patrimoine sur le thème « Entre la pandémie Covid et l'élection présidentielle 2022, où en est le patrimoine ? ».

La Demeure Historique continue à compter sur le soutien de plusieurs mécènes :

- les Champagnes Taittinger (mécène « 3 Tours »), depuis novembre 2020 ;
- le courtier en assurances Signature Assurances (mécène « 2 Tours »), depuis février 2020
- le cabinet d'avocat Kurzaj & Modicom (mécène « 1 Tour »), depuis avril 2021.

La Demeure Historique continue de renforcer sa visibilité et d'affirmer son rôle majeur dans le milieu du patrimoine en développant ses partenariats avec le SNELAC (avec le réseau *Audacieux du Patrimoine*), Museum Connections et le forum HeriTEch Haute-Loire.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises contribuent aux missions de la Demeure Historique, que ce soit en tant que partenaires réseaux (en mettant à disposition gracieusement leur compétence ou leur réseau), que partenaires congrès ou qu'annonceurs dans la revue. L'ensemble de ces entreprises et d'autres sont listés dans un même document, que les adhérents peuvent retrouver sur leur Espace adhérent sur le site Internet de la Demeure Historique. Aujourd'hui, 39 entreprises sont ainsi référencées

#### ➤ Prospection

L'identification des monuments ou jardins historiques privés s'est poursuivie : on compte désormais **3 514** monuments répartis dans **96 départements** et susceptibles de rejoindre la Demeure Historique. Sur cette base, et avec le concours des délégués, des contacts sont pris avec les propriétaires-gestionnaires de ces monuments, qui sont invités à l'occasion de réunions départementales ou régionales. Le **Comité de prospection** s'est réuni mensuellement afin de coordonner et suivre cette mission, pilotée par Marc Grouvel, administrateur.

Un **tableau de bord** a été mis en place. Il résulte de l'étude des chiffres que le rythme de progression des nouveaux adhérents est identique aux deux dernières années. Cela signifie qu'il y a un taux d'adhésion structurel régulier et progressif, qui devrait s'accroître avec la mise en place d'une prospection renforcée.

➤ Groupe de travail des 100 ans de la Demeure Historique

Un groupe de travail a été initié en vue d'organiser les manifestations qui marqueront le centenaire de la Demeure Historique (en 2024). Coordonné par Gilles Bayon de la Tour, ce groupe de travail est organisé en 3 commissions :

- Commission Congrès Colloque, grande soirée d'anniversaire, avec deux événements envisagés : le vendredi 31 mai 2024 : colloque des 100 ans à Villandry avec un colloque dans l'orangerie sur le thème : « les défis à relever d'un patrimoine incarné » ; le 6 décembre 2024 : congrès annuel à Bagatelle.
- Commission Recherches historiques, Exposition, Édition : projets de réédition avec mise à jour de l'ouvrage « Joachim Carvallo et l'œuvre de la Demeure Historique » ; Édition d'un ouvrage sur les grands témoins du patrimoine ; une exposition organisée conjointement à Villandry, à Bagatelle, et dans des grands châteaux en Régions qui aura aussi vocation à être déclinée sous un format réduit (1 panneau dans les monuments ouverts à la visite notamment lors des Journées Européennes du Patrimoine) ; Réalisation de films ; numérisation de la collection complète de la revue.
- Commission Mécénat, Cadeaux, Objets dérivés : projet de création d'une rose Demeure Historique et d'un porte-clés avec le logo de la DH (mécénat)

## 8. Autres activités

➤ Mécénat affecté

La Demeure Historique bénéficie depuis le 8 juillet 2008 de l'agrément fiscal pour collecter des fonds de mécénat au profit de travaux de restauration ou de mise en accessibilité des monuments historiques privés. L'agrément a été renouvelé le 13 juillet 2021.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022, la Demeure Historique a signé 22 conventions de mécénat affecté pour 21 monuments, pour lesquels elle a collecté 1 704 253,57 € auprès de particuliers, d'entreprises mécènes ou d'organismes à but non lucratif.

Grâce aux fonds collectés sur cette période et antérieurement, elle a financé 1 507 624,75 € de travaux de restauration ou de mise en accessibilité pour l'ensemble des monuments signataires d'une convention de mécénat affecté.

Le « fonds des mécènes » alimenté par les fonds reversés à la Demeure Historique suite à une rupture d'une convention a permis d'attribuer, conformément aux règles du mécénat affecté :

- 1 500 € pour chaque nouvelle convention signée, soit 31 500 €
- 30 000 € dans le cadre des prix restauration et accessibilité de la Fondation Mérimée.

En 2022, la Demeure Historique a confié la création du prix *Pour les Monuments Historiques vivants* à la Fondation Mérimée, à qui elle avait transféré la gestion de l'ensemble de ses prix en 2015.

D'une dotation annuelle de 50 000 €, ce prix vise à encourager un ou plusieurs projets de restauration ou de mise en accessibilité d'un monument historique privé pour lequel son propriétaire a déjà signé une convention de mécénat affecté avec la Demeure Historique et qui, par son engagement personnel, œuvre à la mise en valeur et à la pérennité du monument.

*NB : la 1<sup>ère</sup> édition du jury de sélection s'est tenue cet automne.*

#### ➤ Formation

Suite au report des formations initialement prévues au premier semestre 2021 pour des raisons sanitaires, la Demeure Historique a organisé 7 formations, en présentiel, traitant de diverses thématiques liées à la gestion d'un monument historique privé.

Elle a ainsi proposé un séminaire de deux jours consacré à la conduite d'opérations de travaux sur un monument historique et diverses formations d'une journée sur l'eau dans les parcs et jardins (en collaboration avec le Comité des Parcs et Jardins de France) ; sur les notions clés relatives à la gestion d'un monument ou jardin historique à destination des nouveaux adhérents et nouveaux repreneurs ; sur la création et la gestion d'une association d'amis ; sur le régime fiscal de l'impôt sur le revenu propre aux monuments historiques privés ; et sur le développement d'une stratégie de communication destinée à promouvoir l'image d'un monument historique auprès du public et de ses partenaires.

En septembre 2021, la Demeure Historique a lancé la première édition de DYNAMIQUE MH, un parcours-formation de quatre jours dispensé au sein de monuments historiques privés et destiné à accompagner des repreneurs de monuments et jardins historiques privés dans la construction d'un projet de création et de développement d'une entreprise de mise en valeur d'un site patrimonial. A l'issue des quatre jours de formation, les 12 participants ont été invités à présenter leur projet devant un jury professionnel.

*NB : La seconde édition de ce parcours-formation se tiendra au mois de janvier 2023.*

L'ensemble des formations organisées par la Demeure Historique a rassemblé 178 stagiaires, qui ont pu bénéficier de l'expertise de 56 intervenants, parmi lesquels les membres du service juridique et technique de la Demeure Historique et experts extérieurs de la thématique abordée.

En complément de ces journées de formation, la Demeure Historique a rendu pérenne l'organisation de points d'actualité dispensés sous la forme de visioconférences ouvertes à tous.

Organisées régulièrement, des réunions d'une à deux heures ont permis d'informer les propriétaires-gestionnaires sur les dispositifs de prise en compte des coûts fixes des monuments historiques privés et de garantie/prêt bancaire de l'IFCIC. Des points d'actualités ont également permis de présenter les partenariats mis en œuvre avec le GIGN dans le cadre de sa procédure opérationnelle de récupération des plans des établissements recevant du public et avec Dartagnans pour la *Nuit des châteaux*. Deux visioconférences ont pour leur part

été consacrées à la présentation du réseau des Audacieux du Patrimoine ainsi qu'à la liste des prix et aides à projets de la Fondation Mérimée.

Plusieurs de ces visioconférences sont accessibles dans l'Espace adhérent du site internet de la Demeure Historique, et peuvent être visionnés *a posteriori* par les adhérents.

➤ Europe

La Demeure Historique poursuit sa collaboration avec Europa Nostra, et European Historic Houses Association (EHHA).

La Demeure Historique a participé aux travaux sur le *green deal* en rappelant, à la demande d'EHH, les quelques notions importantes de la législation française sur les monuments historiques dans le but de clarifier les convergences et divergences entre les différentes législations européennes. La Demeure Historique continue ses travaux sur les questions de transition énergétique avec EHH par l'intermédiaire notamment de Sebastien Clerc, Vice-président de la Demeure Historique et membre du Comité exécutif d'EHH.

➤ Agrément national des associations nationales de protection de l'environnement

La Demeure Historique bénéficie depuis le 11 avril 2016 de l'agrément national des associations de protection de l'environnement. Comme suite à la demande de renouvellement déposée le 17 février 2021 et à défaut de réponse expresse de l'administration, l'agrément a été renouvelé tacitement le 17 août 2021. Il confirme le rôle de la Demeure Historique dans la conservation des monuments historiques et de leur environnement.

➤ DH Voyages

Le voyage en Roumanie qui avait été reporté de 2020 à 2021 a finalement été annulé au vu de la guerre en Ukraine. La destination du Portugal sud (notamment Lisbonne et Xintra) a été programmée en lien avec l'association Casas antigas. Une quinzaine de participants ont ainsi pu découvrir des quintas, palais et jardins où un accueil très chaleureux leur avait été réservé.  
*NB : il devrait finalement avoir lieu au printemps 2022.*

➤ Relations avec les autres institutions

- Relations avec les VMF

Une nouvelle note de travail « Positionnement, spécificités et actions communes DH/VMF » a été élaborée pour poursuivre l'objectif de recherche de synergie entre les deux structures. Toutefois, le bureau ayant constaté que les actions récentes des VMF (notamment existence d'un « service juridique » ayant vocation à donner des conseils aux propriétaires gestionnaires mis en avant par PAJ) brouillent le travail de positionnement entre les deux associations, il a été décidé de mettre sous observation la note de positionnement des deux structures.

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2021, un tract de sensibilisation aux conséquences du développement de l'éolien sur le patrimoine et les paysages a été élaboré en lien avec les VMF. Certains adhérents ont manifesté leur soutien à cette action de sensibilisation, selon différentes modalités.

Suite à cette période d'observation, les VMF n'ayant pas souhaité reconnaître le « leadership » clair et précis de la Demeure Historique sur les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques (principale raison d'être de la Demeure Historique), la clarification des champs de compétence de nos actions, notamment en région, n'a pas été possible. Le Conseil d'administration, après avoir entendu les délégués régionaux, a décidé, à l'unanimité, lors de sa réunion du 12 octobre 2021, de ne pas valider le projet de note précisant le partage des missions entre la Demeure Historique et les VMF au niveau national et en régions.

En revanche, afin de garder un contact entre les deux associations sur des sujets généraux et nationaux, il a affirmé son souhait de voir maintenu les rencontres entre les deux associations, notamment dans le cadre des élections présidentielles.

#### - Relations avec le G7

Un travail conjoint dans le cadre des élections présidentielles a été mené avec l'ensemble des associations nationales du patrimoine. Ce travail a donné lieu à l'élaboration d'un manifeste articulé autour de 3 priorités : une gouvernance renouvelée pour mieux protéger le patrimoine ; des décisions fortes pour protéger effectivement le patrimoine ; des moyens adaptés pour protéger le patrimoine dans la durée.

### **9. Fondation Mérimée**

Créée en 2008 sous l'impulsion de la Demeure Historique et reconnue d'utilité publique en 2018, la Fondation Mérimée (anciennement *Fondation pour les Monuments Historiques*) œuvre pour la sauvegarde et la pérennité des monuments historiques, classés et inscrits, publics ou privés (châteaux, abbayes, églises, jardins...). Elle a été créée à l'initiative de la Demeure Historique en 2008, avec le souhait d'en faire un outil national de collecte en faveur des monuments historiques. C'est dans cet esprit que, en 2015, la Demeure Historique a transféré à la Fondation Mérimée la gestion de ses prix, remis avec le concours de mécènes. Grâce à ses donateurs privés, la Fondation accorde chaque année des soutiens pour la restauration de monuments et jardins historiques, ouverts au public, ainsi que pour leur mise en accessibilité en finançant des travaux destinés à mieux accueillir les personnes en situation de handicap. Pour chacun de ses soutiens, la Fondation lance des appels à candidatures et organise une douzaine de jurys d'experts fédérant près de 60 bénévoles qui sélectionnent les projets lauréats.

La Fondation Mérimée soutient également la recherche dans le domaine du patrimoine et la transmission des savoir-faire. Elle attribue chaque année plusieurs bourses d'études : la première concerne les doctorants qui ont un projet de thèse sur l'histoire de l'architecture, les techniques de restauration ou du patrimoine culturel ; la seconde concerne des étudiants se formant à divers métiers d'art (peinture, sculpture, dorure, ferronnerie, vitrail...).

La Demeure Historique et la Fondation Mérimée entretiennent des relations étroites. En particulier, un comité de coordination s'est tenu le 9 décembre 2021.

## ➤ Fondations abritées

Grâce à l'obtention du statut de fondation reconnue d'utilité publique en 2018, la fondation est devenue pleinement autonome et opérationnelle, se détachant ainsi de la Fondation de France qui l'abritait depuis 2008. Le franchissement de cette étape majeure a conduit la Fondation à obtenir le statut de fondation abritante qui lui permet d'accueillir et de gérer des monuments sous forme de fondations abritées.

Ainsi, deux nouvelles fondations abritées ont été créées en 2021 :

- ✓ **La Fondation Warren J. Kennedy** a pour objet la préservation et la valorisation du fonds documentaire Warren J. Kennedy donné par la fille du colonel Warren J. Kennedy qui a dirigé un camp de prisonniers allemands, installé à Foucarville (Nord-est Cotentin, Manche) de 1944 à 1946.
- ✓ **La Fondation BellesEglises** a pour objet de contribuer à la préservation durable des édifices religieux, en France et en Europe, notamment classés et inscrits au titre des monuments historiques, en les faisant mieux connaître et en y favorisant par tout moyen, et prioritairement les outils numériques, un tourisme respectueux.

## ➤ Palmarès 2021

En 2021, la Fondation Mérimée a reçu et traité plus de 150 dossiers de candidature. Grâce à ses mécènes et ses donateurs privés, plus de 340 000 euros ont été alloués à 20 chantiers de restauration de monuments historiques et 16 000 euros pour des bourses d'études à des étudiants se formant au métier de restaurateur du patrimoine.

### **Aide à projets Restauration 32 000 €**

Oratoire de Belle Croix d'Uchon (Saône-et-Loire) – 2 000 €  
Église Notre-Dame de l'Assomption de Vieulaines (Somme) – 2 000 €  
Château de Langoiran (Gironde) – 3 000 €  
Château de Montreuil-Bonnin (Vienne) – 9 000 €  
Haut-Fourneau de Cons-la-Grandville (Meurthe-et-Moselle) – 8 000 €  
La Poste aux Chevaux des Ormes (Vienne) – 8 000 €

### **Aide à projets Accessibilité 8 000 €**

Abbaye de Chancelade (Dordogne) – 5 000 €  
Château de Montfleury (Puy-de-Dôme) – 3 000 €

### **Grande Trophée Dassault Histoire & Patrimoine 200 000 €**

Château de Bournazel (Aveyron) – 100 000 €  
Jardins du château d'Ainay-le-Vieil (Cher) – 60 000 €  
Château de Lassay (Mayenne) – 40 000 €

### **Prix French Heritage Society 45 000 \$**

Château de Sambucy (Aveyron) – 10 000 \$  
Logis-porte du château de Chéronne (Sarthe) – 10 000 \$  
Château de la Rongère (Mayenne) – 15 000 \$  
Château de Vaux (Aube) – 10 000 \$

### **Prix du Jeune Repreneur 25 000 €**

Château du Feÿ (Yonne) – 25 000 €

### **Prix François Sommer 30 000 €**

Château de La Houssaye (Côtes d'Armor) – 10 000 €

Château de Magnanne (Mayenne) – 20 000 €

### **Prix Décors sculptés 19 000 €**

Château de Flaugergues (Hérault) – 14 000 €

Château de Vaux (Aube) – 5 000 €

### **Prix Dendrotech 5 000 €**

Église Saint-Salomon de La Martyre (Finistère) – 5 000 €

### **Bourses d'études en Métiers d'art de la restauration 16 000 €**

Émilie Dominey, étudiante à l'Institut national du patrimoine – 5 000 €

Fiona Gaitan, étudiante à l'Institut national du patrimoine – 4 000 €

Margaux de Schuttelaere, étudiante à l'École de Condé – 4 000 €

Chloé Barle, étudiante à l'Institut national du patrimoine – 3 000 €

Le 15 juin 2022, un nouveau prix *Pour les Monuments Historiques vivants* a été lancé à l'initiative de la Demeure Historique (voir § mécénat affecté).

*NB : Les prix 2022 seront présentés lors du Congrès du 2 décembre 2022 de la Demeure Historique.*

## **ACTIONS POLITIQUES ET TECHNIQUES**

*L'une des missions principales de la Demeure Historique est d'accompagner l'ensemble de ses adhérents dans la réalisation de leurs projets, en les (in)formant et en répondant à toutes leurs questions en lien avec la gestion de leur monument ou jardin. Au cours de l'exercice, l'équipe du service juridique et technique a traité en moyenne 130 sollicitation d'adhérents chaque mois (soit par téléphone, soit par mail, soit à l'occasion de rendez-vous, en visioconférence ou au siège). Comme chaque année, le Guide fiscal 2022 actualisé en collaboration avec le cabinet CMS Francis Lefebvre (et accompagné de la revue de jurisprudence fiscale) a été adressé à l'ensemble des adhérents.*

*Les actions menées auprès des pouvoirs publics qui sont ici présentées (et qui peuvent résulter des échanges avec les adhérents) et sont réalisées avec le soutien des bénévoles, s'ajoutent à ces missions quotidiennes.*

### **1. Fiscalité et social**

- Ouverture au public

Suite au rapport IGAC-IGF sur la notion fiscale d'ouverture au public (2020), les conditions d'ouverture n'ont pas évolué. A l'occasion de réunions de travail, la Demeure Historique a

rappelé qu'elle contestait le durcissement envisagé d'un passage à 50 jours minimum d'ouverture par an (au lieu de 40 jours actuellement).

*NB : suite au rapport de la Cour des comptes sur la politique de l'état en faveur du patrimoine en juillet 2022, cette question a été évoquée à nouveau avec les interlocuteurs du ministère de la Culture.*

- Convention d'exonération des droits de mutation à titre gratuit

La Demeure Historique a poursuivi ses échanges avec le ministère de la Culture (et Bercy) afin de débloquer les demandes de convention en cours d'instruction, depuis parfois plusieurs années. En effet, si la procédure de signature des conventions d'exonération des droits de mutation à titre gratuit est désormais déconcentrée, ce qui devrait accélérer le traitement des demandes, le stock des demandes (déposées avant la réforme) reste traité au niveau national. La Demeure Historique continue à recenser les cas de délais excessifs, et suit avec attention les conséquences de la décentralisation de la procédure, ainsi que le traitement des demandes déposées avant cette réforme.

*NB : Dans son rapport de juillet 2022, la Cour des comptes dénonce notamment la durée illimitée des conventions d'exonération des droits de mutation à titre gratuit (795 A du CGI). En concertation avec le ministère de la Culture, dans le cadre du PLF 2023, la Demeure Historique a proposé un amendement visant à réduire cette durée à 22 ans (assortie d'une décote à compter de la 15<sup>ème</sup> année).*

- Label Fondation du patrimoine

La Demeure Historique a réitéré à la Fondation du patrimoine et à Bercy son souhait de coopérer pour la définition des principes de mise en œuvre pratique du label de la Fondation du patrimoine tel que modifié par la loi de finances rectificative pour 2020. Elle s'interroge en particulier sur la notion « d'accessibilité du public » et les modalités d'application du nouveau label aux jardins.

- Fiscalité locale :

La Demeure Historique a poursuivi ses échanges avec Bercy dans le cadre de la réforme engagée sur les valeurs locatives, base de calcul des impôts locaux.

Il est rappelé qu'en vue de la révision des valeurs locatives des maisons exceptionnelles, et malgré les actions menées par la Demeure Historique, le projet de loi de finances pour 2020 prévoit, en son article 52, de calculer la valeur locative des locaux d'habitation présentant des caractéristiques exceptionnelles en appliquant un taux de 8% sur la valeur vénale du monument.

Compte tenu des charges particulièrement importantes pesant sur ces maisons exceptionnelles, ainsi que de leurs très nombreuses particularités, le marché locatif les concernant est extrêmement fluctuant et ne répond donc pas à une logique de taux uniforme. C'est pourquoi la Demeure Historique a défendu l'idée d'une déclaration de la valeur locative par le propriétaire lui-même. Toutefois, cette solution n'est pas acquise.

A l'occasion de ses échanges et réunions de travail avec Bercy, la Demeure Historique a rappelé les spécificités des monuments historiques et la nécessité d'en tenir compte pour la mise en œuvre de cette réforme. Elle a pu obtenir diverses précisions et faire part de ses suggestions. Ainsi, conformément à sa demande, la valeur vénale devrait être déterminée sur la base de la déclaration des propriétaires, qui devrait avoir lieu au **1<sup>er</sup> semestre 2023**. L'expérimentation sera exhaustive et non basée sur un échantillon : tous les propriétaires concernés devront déclarer la valeur vénale de leur monument. Le texte voté dans le cadre du PLF 2022 prévoit que le propriétaire déclare « les éléments constitutifs » de la valeur vénale, et non la valeur vénale elle-même, ce qu'a contesté la Demeure Historique. Toutefois, un courrier du ministre Bruno Le Maire a confirmé que ce serait bien au propriétaire de déclarer la valeur vénale, et que le texte adopté le permet. La Demeure Historique a par ailleurs obtenu confirmation qu'elle serait consultée pour l'élaboration du formulaire qui sera envoyé aux propriétaires pour déclarer ladite valeur vénale.

Le résultat sera soumis au Parlement en 2025, et pourra donner lieu à une baisse du taux de 8%, ce que souhaite la Demeure Historique comme elle l'a d'ores et déjà indiqué à ses interlocuteurs. Si nécessaire, la Demeure Historique poursuivra ses actions pour chercher une solution adaptée aux maisons exceptionnelles, son objectif étant notamment d'éviter les complications pour les propriétaires-gestionnaires.

*NB : Malgré plusieurs relances, le projet de formulaire n'a toujours pas été communiqué à la Demeure Historique au 10 octobre 2022. Report de la réforme ?*

## **2. Financement (crédits du patrimoine)**

La Demeure Historique a été auditionnée sur le PLF 2022 (crédits Patrimoine et Plan de relance) le 11 octobre 2021 par Mme Constance Le Grip, rapporteure pour avis au nom de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale et le 19 octobre 2021 par Mme Sabine Drexler, rapporteure pour avis au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

A cette occasion, la Demeure Historique a fait part de sa satisfaction de voir le pourcentage de 10 % des crédits en faveur des monuments historiques privés atteint, tout en rappelant qu'elle restera vigilante à son maintien dans les années futures pour permettre aux propriétaires-gestionnaires d'enclencher des travaux de restauration et d'entretien sur les monuments historiques privés dont ils ont la charge.

Elle a par ailleurs souligné la nécessité d'enrayer la sous-consommation des crédits déconcentrés et d'éviter leur surgel, plutôt que de demander des rallonges budgétaires qui seront peu ou mal consommées ; la question de la condition d'intervention des régions dans le cadre du Fonds incitatif et partenarial (Fip) au regard de l'absence de financement des monuments historiques privés de certaines d'entre elles, créant ainsi des distorsions sur le territoire national ; les effets de la crise sanitaire sur la conservation du patrimoine du fait notamment de la pénurie de certains matériaux, ainsi que la saturation des calendriers de certaines entreprises ; les conséquences du décret du 25 juin 2018 qui conduit à saucissonner les demandes de subventions et entraîne une lourdeur administrative ne permettant pas une consommation efficace des crédits d'entretien.

*NB : la Demeure Historique a été auditionnée dans le cadre du PLF 2023 par l'Assemblée nationale les 5 et 6 octobre (respectivement par la Commission de la Culture et la Commission des Finances) et le 18 octobre par le Sénat, avec les autres associations nationales.*

### **3. Protection du patrimoine, de ses abords et de son environnement**

#### **- Eolien**

Il est rappelé que la Demeure Historique est favorable à la transition énergétique et n'est pas contre l'éolien par principe. Elle souhaite que le développement se fasse dans le respect des monuments et des paysages et de façon concertée.

Dans le cadre de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, la Demeure Historique a suggéré plusieurs amendements visant à accroître la distance minimale entre les engins et les habitations ; à généraliser les appels d'offres ; à éviter une décision préfectorale favorable à l'implantation d'un projet éolien lorsque les communes concernées et les communes environnantes sont contre ledit projet ; à soumettre à l'avis de la CRPA tout projet d'implantation d'éoliennes impactant un monument historique situé à moins de 10 km. Malgré un vote favorable au Sénat souligné à l'occasion du Communiqué de presse diffusé avec les autres associations nationales du patrimoine, ces amendements ont finalement été écartés. La Demeure Historique a poursuivi ses actions, notamment dans le cadre des discussions de la loi 3DS, dans le cadre de laquelle a été adopté un article prévoyant que le règlement du Plan local d'urbanisme (PLU) peut délimiter les secteurs dans lesquels l'implantation d'éoliennes est soumise à conditions, dès lors qu'elles sont incompatibles avec le voisinage habité ou avec l'usage des terrains situés à proximité ou qu'elles portent atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des installations dans le milieu environnant.

La Demeure Historique, agréée association de protection de l'environnement, continue ses actions sur le terrain de différentes façons :

- Elle met à disposition de ses adhérents un Guide éolien (actualisé en mars 2022 par Patrice Cahart) ;
- Elle rédige des lettres à destination du Commissaire enquêteur. Néanmoins peu de chance de succès sur la question strictement du monument, mais davantage avec des arguments relatifs à la biodiversité ;
- Elle peut être co-requérante (sous réserve de la prise en charge des frais par le propriétaire) ;
- Elle peut rédiger un mémoire en intervention, sous réserve des délais.

#### **- Consultation publique Directive européenne sur les énergies renouvelables**

*NB : La Commission Européenne ayant lancé une consultation publique sur une proposition de directive visant à promouvoir les énergies renouvelables, notamment l'éolien, la Demeure Historique a déposé en juillet 2022 une contribution pour dénoncer certaines dispositions de ce texte et en particulier :*

- *La création de « zones propices », en principe précédée d'une enquête publique (mais le texte reste peu clair sur ce point) et à l'intérieur desquelles les installations nouvelles ne feraient plus l'objet d'évaluations environnementales, quelles que soient le type d'énergie, la taille des installations et leur emplacement dans la zone ;*
  - *De surcroît, la possibilité de remplacer, dans ces zones, les autorisations expresses des préfets par des autorisations tacites ;*
  - *Enfin, dans ces zones comme hors de ces zones, la reconnaissance d'un « intérêt public supérieur » à toutes les énergies renouvelables et à leurs réseaux (ce qui amènerait sans doute les tribunaux à rejeter tous les recours).*
- Autres actions pour la protection de monuments identifiés (abords et éoliens)

La Demeure Historique est régulièrement sollicitée par ses adhérents afin de sensibiliser les décideurs politiques locaux sur la nécessité de prendre en compte du patrimoine dans les projets de développement des territoires.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2021, elle a ainsi envoyé 36 courriers touchant soit à des problématiques d'abords des monuments (projet de construction, projet autoroutier, plan local d'urbanisme, etc.), soit à l'environnement des monuments (hors périmètre des abords), notamment des projets éoliens.

#### **4. Elections présidentielles et législatives**

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation auprès des pouvoirs publics, et conformément à ses pratiques antérieures, la Demeure Historique a adressé un dossier aux candidats à la Présidence de la République afin de les interroger sur la politique qu'ils comptent mener en faveur des monuments historiques privés. Dans le dossier de cette année, intitulé « 2022 – 2027 : Quel avenir pour les monuments historiques ? », la Demeure Historique formule, à travers trois thèmes spécifiques, plusieurs propositions et pistes de réflexions qui pourraient utilement aider à la gestion de ces immeubles classés ou inscrits, afin que ce patrimoine demeure pour notre pays un véritable atout pour demain.

**Les moyens administratifs, humains et financiers :** Consolider les crédits et maintenir les dispositions fiscales existantes ; Faciliter les demandes de subventions et développer des moyens humains dans les DRAC et les UDAP ; Étendre le taux réduit de TVA à 5,5 % pour tous les travaux sur monuments historiques.

**La formation professionnelle :** Favoriser les chantiers-écoles et les modalités d'embauche ; Simplifier l'accès des stagiaires et apprentis aux monuments historiques privés.

**La transition écologique :** Mettre en place un référent "transition écologique" dans les DRAC ; Accroître la distance minimale entre les éoliennes et les habitations ; Recueillir l'avis de l'ABF ou de la CRPA sur les projets éoliens.

*NB : après réflexions, l'action à l'occasion des élections législatives s'est matérialisée par l'élaboration d'un document de présentations des monuments historiques et de ses enjeux, à destination des députés via les délégués (juillet 2022).*

## 5. Sortie de crise sanitaire

Pendant toute la durée de la crise, la Demeure Historique n'a eu de cesse d'échanger avec les interlocuteurs publics afin de les sensibiliser à la situation parfois alarmante rencontrée par certains monuments ou jardins historiques privés qui vivent essentiellement de l'accueil du public. Au cours de l'exercice 2021-2022, elle a continué à travailler sur plusieurs sujets.

En particulier, elle a poursuivi ses échanges avec le ministère de la Culture en vue de l'obtention d'un courrier actant que les éventuels ajustements apportés aux modalités d'ouverture doivent être considérés comme dictés par la force majeure et ne peuvent remettre en cause l'application des dispositifs fiscaux (impôt sur le revenu, mécénat et exonération des droits de mutation à titre gratuit). Ce courrier, demandé dès mars 2020, et utile dans le cadre de futurs contrôles jusqu'en 2024, n'a toujours pas été obtenu.

- Fonds de solidarité et dispositif « coûts fixes »

Grâce à sa ténacité, et à des échanges réguliers avec ses interlocuteurs, la Demeure Historique a obtenu en août 2021 l'intégration des monuments historiques dans la liste des entreprises particulièrement impactées par la crise et susceptibles de bénéficier du dispositif de prise en charge des coûts fixes. La mise en œuvre de cette mesure complexe ayant posé des difficultés pratiques, la Demeure Historique est intervenue au niveau national pour que les monuments éligibles puissent en effet recevoir les aides annoncées.

- Réouverture et passe sanitaire

A l'occasion de la mise en place du passe sanitaire pour la saison 2021, la Demeure Historique a participé à plusieurs réunions du Comité de filière tourisme (qu'elle a intégré au printemps 2020). Elle a en particulier attiré l'attention sur la situation des monuments accueillant peu de visiteurs, et demandé notamment que les monuments accueillant moins de 50 visiteurs soient exonérés du passe sanitaire. L'amendement proposé en ce sens n'a finalement pas été adopté.

Olivier de Lorgeril,  
Président